

> Objectif de la Formation

- Préparer un chantier avec son supérieur hiérarchique
- Organiser le chantier en fonction des instructions reçues et des moyens mis à disposition
- Gérer et guider le travail du personnel qui l'assiste dans l'exécution des travaux
- Réaliser des travaux de création
- Planifier l'entretien d'espaces paysagers
- Communiquer avec les différents partenaires de l'entreprise
- Informer son supérieur hiérarchique de l'état d'avancement des travaux et des incidents éventuels et proposer des solutions



> Conditions d'admission et modalités d'inscription

Etre titulaire d'un BEPA, d'un BPA ou d'un CAPa si possible renforcé d'une expérience professionnelle de 2 ans dans le secteur concerné
Conclusion d'un contrat d'apprentissage de 2 ans en moyenne

> Organisation de la formation

1200 heures en centre de formation réparties sur 2 années, soit environ 35 semaines.

> Délivrance du diplôme

100 % en contrôle continu. Validation par Unités Capitalisables (UC).

> Compétences liées à l'emploi

- **Participer** à la conduite d'un chantier,
- **Guider** le travail du personnel qui aide à l'exécution des tâches,
- **Mettre en œuvre** les différentes techniques et opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager,
- **Communiquer** avec les différents partenaires de l'entreprise
- **Participer** aux activités de la vie professionnelle et sociales de l'organisme qui emploie

> Débouchés

Chef d'équipe espaces verts en entreprise privée, publique, en collectivités locales, territoriales, au sein d'associations, au sein des syndicats intercommunaux, etc...

Encadrant de chantier d'insertion (brigades vertes, aménagement et gestion des cours d'eau). Cette formation permet également de déboucher sur **sa propre installation en entreprise** d'espace vert et de bénéficier des aides à l'installation

> Les atouts de la formation

Pour l'apprenti :

- une aide à la recherche d'un maître d'apprentissage,
- la signature d'un contrat de travail,
- une rémunération indexée sur le SMIC (*évolutive selon l'âge et l'ancienneté dans l'entreprise*) : majoration de 10% pour la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise relevant du secteur public,
- les allocations familiales maintenues jusqu'à 20 ans (*si le salaire est inférieur à 55 % du SMIC*)

Le partenariat :

- CIO, Mission Locale, Pôle Emploi,
- MSA, Inspection des lois sociales,
- entreprises du paysage, des collectivités locales et territoriales.



> La formation est organisée en 12 Unités Capitalisables (UC)

UC Générales (UGC) :

- UCG1 Utiliser en situation professionnelle les connaissances et les techniques liées au traitement de l'information
- UCG2 Situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers

UC Professionnelles (UCP) :

- UC P1 Elaborer un projet professionnel dans le secteur paysager
- UC P2 Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers
- UC P3 Communiquer dans une situation professionnelle
- UC P4 Connaissance de l'entreprise et de prévention des risques
- UC P5 Utiliser en situation professionnelle des connaissances et des techniques relatives au végétal et au milieu
- UC P6 Utiliser les matériels et équipements de l'entreprise

UC Techniques (UCT) :

- UCT1 Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux
- UCT 2 Conduite de chantiers de mise en place ou d'entretien des infrastructures paysagères

UCARE :

- UCARE 1 Aménagement et entretien des milieux aquatiques
- UCARE 2 Arboriculture

CFPPA - UFA de la Baie de Somme

21 rue du Lieutenant Caron

80100 ABBEVILLE

Tel. 03.22.20.77.65 - Fax. 03.22.24.42.40

 cfppa.abbeville@educagri.fr
 www.lycee-baie-de-somme.fr
 https://www.facebook.com/cfppa_ufa_abbeville/

